

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2024 COMMUNE DU BUISSON DE CADOUIN

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 juillet, le Conseil Municipal de la Commune du BUISSON DE CADOUIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de la Maire, Madame Marie-Lise MARSAT.

Date de convocation du conseil municipal : 02 juillet 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

	Présents	Excusé	Pouvoir à
MARSAT MARIE-LISE	X		
GOUIN JEAN-MARC	X		
KOEGLER Maryline	X		
LAFORCE Jean-Marc	X		
FAUGERES David		X	Marie-Lise MARSAT
FLORES Eva	X		
BEYNE Marianne		X	Maryline KOEGLER
VAN DJUIN Danielle		X	Eva FLORES
LECLERCQ Jean-Michel		X	
FOURTEAUX Michèle	X		
PRADERIE Matthieu	X		
MOTTIEZ Valérie	X		
VEYSSIERE Patricia	X		
LABROUSSE Stéphane		X	
CREMONINI Michel		X	
DESCHEEMAEKERE Raymonde	X		
HAUW Christophe		X	
VERDIER-MATAYRON Nathalie	X		
ZELLNER Jean	X		

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme KOEGLER Maryline

Ordre du jour

1. CULTURE

Acquisition de 2 projecteurs laser et d'un TMS pour le cinéma Lux L. DELLUC – attribution du marché de fournitures

Madame la Maire demande si le conseil accepte l'ajout des points suivant à l'ordre du jour. Le Conseil accepte à l'unanimité.

- Dispositif PATHE LIVE : Modification du tarif plein de 25 € à 19 €
- Aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne perception pour l'accueil de l'antenne du SIAD : demande de subvention auprès de l'Etat et du Département
- Clap de fin des opérations d'adressage

240701- Acquisition de 2 projecteurs laser et d'un TMS pour le cinéma Lux L. DELLUC – attribution du marché de fournitures

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence pour le marché « FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE DEUX PROJECTEURS AU CINEMA DE LA COMMUNE DU BUISSON DE CADOUIN » publié le 7 juin 2024 dans *Réussir le Périgord* et sur la plateforme AWS,

Vu l'analyse des offres réalisée par la commission achat réunie le 10 juillet 2024 qui propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40 % : Valeur technique de l'offre

20 % : Prix

20 % : Délai de livraison

20 % : Délai d'exécution,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : valide l'avis de la commission « achat » en date du 10 juillet 2024 et attribue comme suit le marché de « FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE DEUX PROJECTEURS AU CINEMA DE LA COMMUNE DU BUISSON DE CADOUIN à l'entreprise :

MEDIATECHNIQUES - SIRET : 38486508500029

RUE DE SARRAN

19300 EGLETONS

Montant du marché : 106 902 € HT.

- Autorise Madame la maire, ou son représentant, à signer le marché public correspondant avec l'entreprise MEDIATECHNIQUES ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier
- Dit que les crédits nécessaires sont ouverts au budget annexe du Cinéma 2024, chapitre 21.

ADOPTÉ A :	
Voix pour :	Unanimité
Abstentions :	
Voix contre :	

Considérant la délibération N°240607 du 22 juin 2024 fixant les tarifs applicables dans le cadre du dispositif PATHE LIVE proposant la diffusion de spectacles vivants : théâtre, musique, danse, opéra ;

Considérant qu'il a pu être obtenu un meilleur tarif pour le tarif dit « plein » initialement fixé à 25 €, et en l'espèce un tarif de 19 € ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : dit que le tarif plein applicable dans le cadre du dispositif PATHE LIVE est fixé à 19€.

Autorise Madame la Maire ou son représentant à prendre toute mesure et signer tout acte nécessaire à l'application de la présente.

ADOPTE A :	
Voix pour :	14
Abstentions :	1
Voix contre :	

Abstention : Jean Zellner

Monsieur ZELLNER, favorable à l'initiative, estime toutefois que les tarifs représentent un problème pour l'accessibilité du plus grand nombre. Il demande à ce qu'une réflexion plus large soit menée sur la politique tarifaire.

Madame VERDIER évoque la possibilité d'une tarification sociale et l'utilisation du Pass Culture.

240703 - Aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne perception pour l'accueil de l'antenne du SIAD : demande de subvention auprès de l'Etat et du Département

Madame la Maire rappelle les difficultés financières ayant amené le Conseil d'Administration du Centre de Santé Saint-Vincent de Paul à voter sa cessation d'activité en fin d'année 2023.

Le Centre comprenait un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 10 postes dont la fermeture définitive a été actée tout début 2024, pour une cessation d'activité effective au 21 juin dernier.

Face à cette situation, compte tenu de l'importance que revêt le soin infirmier à domicile pour la population vieillissante et de l'éloignement physique de Lalinde situé à plus de 17km pour une population confrontée également à des difficultés de mobilité, il a été proposé d'accueillir une antenne du SSIAD dans les locaux de l'ancienne perception du Buisson.

Ce local, situé en cœur de bourg (rue de la Pistole) de plain-pied et d'une surface d'environ 50m² doit fait l'objet d'un premier aménagement pour pouvoir accueillir l'antenne du service dès le 1^{er} octobre dans des conditions satisfaisantes pour les personnels.

Ce faisant, les travaux envisagés comprennent le changement des huisseries (fenêtre, porte), la réfection de l'électricité et du chauffage, les peintures, la création d'un espace sanitaire avec douche, lavabo et WC, un vestiaire, buanderie (machine à laver), la création d'un espace bureau / salle de réunion, ainsi que les circulations nécessaires.

Une partie des travaux sera confiée à l'entreprise, une autre pourra être réalisée en régie directe. Compte tenu de l'urgence à assurer la protection de la santé des administrés les plus fragiles par la continuité de l'activité d'une antenne SSIAD sur la commune, les travaux seront menés en septembre 2024.

Le coût total de l'opération est estimé à 26 709 €. Les crédits ont été ouverts au budget principal 2024, opération N°16012 – Bâtiments communaux

PLAN DE FINANCEMENT HT			
DEPENSES		RECETTES	
Mensueries, huisserie	3 296,00 €	DETR 2024	
Electricité / Eclairage / Chauffage	7 613,00 €	40%	10 683,60 €
Plomberie	2 000,00 €	CD 24	
Peintures	1 000,00 €	15%	4 006,35 €
Cloisons, placo.	5 500,00 €	Commune	
MO (travaux en régie communale)	5 800,00 €	45%	12 019,05 €
Mobilier	1 500,00 €		
TOTAL DES DEPENSES	26 709,00 €	TOTAL DES RECETTES	26 709,00 €

Il est proposé au Conseil d'autoriser Madame la Maire à demander le concours de l'Etat et celui du Département à hauteur respective de 40% et de 15%.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : approuve le plan de financement de l'opération d'aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne perception tel que présenté ci-dessus.

Autorise Madame la Maire à solliciter le concours de l'Etat et celui du Département à hauteur respectivement de 40% et de 15%, Autorise Madame la Maire ou son représentant à prendre toute mesure et signer tout acte nécessaire à l'application de la présente.

ADOpte A :	
Voix pour :	Unanimité
Abstentions :	
Voix contre :	

Madame la Maire précise que le projet pourrait bénéficier d'un reliquat de DETR 2024 et que ce dossier devrait rencontrer un accueil favorable auprès des services de Monsieur le Sous-Préfet.

« Clap » de fin des opérations d'adressage

Sur proposition de Madame la Maire et de Madame FOURTEAUX, conseillère déléguée en charge du dossier, le Conseil décide à l'unanimité de mettre un terme aux opérations d'adressage (pour mémoire, ont été enregistrées seulement 3 réclamations dont 1 seule recevable sur un total de 256 nouvelles dénomination/numérotation).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.